

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE307

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À l'article 812-1 du code de l'énergie, les mots : « ou d'hydrogène bas-carbone par électrolyse de l'eau » sont supprimés.

II. – En conséquence, au même article, les mots : « aux définitions données » sont remplacés par les mots : « à la définition donnée »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·es du groupe LFI-NFP souhaite supprimer la mention de l'hydrogène « bas carbone » de l'article 812-1 du code de l'énergie visé l'article 17 visant à faire bénéficier les projets d'hydrogène bas carbone d'un dispositif de soutien des collectivités territoriales.

L'hydrogène « bas carbone » peut être produit à partir d'énergie nucléaire ou d'énergies fossiles associées à des technologies de capture et de stockage de carbone. Encourager son développement contribue à soutenir les industries nucléaires et gazières, ce qui est nuisible à l'atténuation du réchauffement climatique et à la souveraineté énergétique de notre pays.

Les technologies de capture et de stockage du carbone ne sont pas abouties et ne le seront certainement jamais. Elles sont coûteuses et inefficaces. En cela, leur promotion relève davantage du greenwashing que d'une piste sérieuse de réduction de l'action en faveur du climat.

Le nucléaire comprend quant à lui de nombreuses limites : l'indépendance énergétique factice apportée par le nucléaire ; la probabilité d'un accident non-nulle d'un accident (d'autant plus en pleine période de désorganisation de la sûreté nucléaire provoqué par le Gouvernement avec le démantèlement de l'Institut de sûreté nucléaire et de radioprotection) ; la non-résilience au changement climatique ; le coût ; l'impasse des déchets ; la non-réponse à l'urgence climatique.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NFP souhaite limiter le champ de cet article aux projets d'hydrogène renouvelable, pour en exclure l'hydrogène issu du nucléaire.